



## SIETOM de Tournan-en-Brie

Le SIETOM assure la collecte, le traitement des déchets et la valorisation.

N'hésitez pas à le contacter pour :

- Pour toute demande d'informations générales : précisions sur le tri sélectif, le calendrier de la collecte des déchets, le recyclage, les déchèteries...
- Pour toute demande concernant les bacs : bacs non collectés, bacs cassés ou volés, dotation de bac à un nouvel arrivant. Ces prestations sont gratuites et peuvent être réalisées [en ligne](#)

Horaires : du lundi au vendredi, de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h

## Retrouvez toutes les informations pratiques concernant le tri des déchets et l'enlèvement des ordures

### Emballages



Toutes sortes de contenants (hors verre) vides : cartons et cartonnettes, briques alimentaires, boîtes de conserve, bouteilles en plastique, aérosols...

Le centre de tri des emballages permet de séparer les emballages par type de matériaux (aluminium, plastique, carton et papier) avant qu'ils soient dirigés vers la filière de recyclage adaptée. La réutilisation de ces matériaux permet de fabriquer de nouveaux produits sans exploiter des ressources naturelles.

#### > Des erreurs de tri qui coûtent cher

Une fois triés par type de matériaux, ces emballages sont vendus à des entreprises du recyclage. Les recettes de cette vente réduisent le coût de la gestion des déchets pour la collectivité et pour le citoyen. La multiplication des erreurs de tri conduit à la diminution du coefficient de qualité du territoire. Cela a une incidence sur le coût de la collecte, car l'éco-organisme qui suit la qualité des déchets triés soutient financièrement les collectivités en fonction de ce coefficient.

**Attention : les journaux et magazines ne doivent pas être jetés dans les bacs jaunes, mais dans les points d'apport volontaires mis à disposition.**

**Bon à savoir :** les emballages doivent être jetés en vrac et non imbriqués, laisser les bouchons sur les bouteilles et les flacons. Inutile de laver les emballages, il suffit de les vider.

### Déchets verts



Il s'agit des résidus végétaux issus de l'entretien des jardins et des espaces verts des ménages : tonte de pelouse, tailles de haie et arbustes, souches et petits troncs de moins de 40 cm de diamètre, feuilles...

**Bon à savoir :** la terre, les cailloux et les pots de fleurs ne sont pas des déchets verts, ils doivent être jetés dans le bac à couvercle gris pour les déchets ordinaires

Vos déchets verts sont acceptés toute l'année en [déchetterie](#) selon certaines conditions.

<https://www.melunvaldeseine.fr/au-quotidien/dechets/titre-par-defaut?>

Vous pouvez aussi produire du compost directement utilisable dans votre jardin à partir de vos déchets verts et organiques (épluchures de légumes, reste de repas, etc.). Vous réduirez ainsi le volume de vos déchets verts et d'ordures ménagères à traiter tout en enrichissant votre sol. et ce, sans aucuns frais.

L'acquisition d'un composteur est gratuite et le syndicat vous accompagne dans cette démarche.

[+ d'infos](#)

## Encombrants



Les encombrants sont collectés une fois par mois en porte-à-porte. Ils peuvent également être apportés en déchetterie. Les déchets d'équipement électrique et électronique ne sont pas des encombrants.

[+ d'info](#)

Bon à savoir : Dans le cadre de la réduction des déchets, le SIETOM met à la disposition de ses usagers un annuaire de dons ou de réparations, donnant ainsi une seconde vie aux objets.

Retrouvez-le sur le site internet du [syndicat](#)

## Verre/Journaux-magazine/textile



Journaux, magazines, publicités, prospectus, annuaires, catalogues,  
courriers, lettres, enveloppes, cahiers, livres, impressions  
(sans blister)



Tous nos déchets sont valorisables. Afin d'améliorer le recyclage et préserver nos ressources, chacun peut utiliser les points d'apports volontaires (PAV) mis à disposition sur le territoire pour le verre, les journaux-magazines, les textiles et leur donner ainsi une nouvelle vie.

Le verre se recycle à l'infini, les journaux-magazines sont réutilisés pour produire du papier et le textile est réutilisé tel quel, soit réemployé en chiffons ou en isolant.

Pour trouver le [PAV le plus proche](#)

## Déchets spéciaux



Les déchets spéciaux (pots de peinture, batteries, solvants...), les pneus, les gravats, ou encore les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) ne sont pas acceptés lors de la collecte en porte-à-porte. Ces déchets sont à déposer en déchèteries.

**Bon à savoir :** utilisez le système du 1 pour 1 dans vos enseignes. Pour tout nouvel appareil électrique acheté, votre magasin est tenu de reprendre l'ancien.

## Déchèteries



Les déchèteries reçoivent des déchets occasionnels et/ou volumineux, les produits toxiques et dangereux qui ne peuvent être collectés dans le cadre du ramassage habituel des ordures ménagères.

<https://www.melunvaldeseine.fr/au-quotidien/dechets/titre-par-defaut?>

Une déchetterie est implantée sur le territoire SIETOM de l'agglomération :

➤ Evry-Grégy-sur-Yerres — RD35, Plaine du Bois de l'Érable (GPS : Rue du Parc, Limoges-Fourches)

Pour connaître les horaires d'ouverture et les conditions d'accès, rendez-vous sur le site internet du [syndicat](#).

## Déchets des entreprises : la redevance spéciale



Les établissements industriels, publics et les artisans commerçants peuvent, lorsqu'ils produisent des déchets non domestiques assimilés à des ordures ménagères, bénéficier du service public de collecte et d'élimination des déchets, au même titre que tout habitant de l'agglomération.

Le SIETOM de Tournan-en-Brie collecte les emballages des industriels jusqu'à 1100 L/semaine. Au-delà de ce seuil, l'établissement doit se rapprocher d'un prestataire privé pour la collecte de ses déchets Industriels Banals (DIB).

## ALLER PLUS LOIN SUR LE SITE

➤ [Observatoire des déchets](#)

## ALLER PLUS LOIN

➤ [Sietom](#)

➤ [Jours de collecte à Limoges-Fourches et Lissy](#)



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL  
DE SEINE

297, rue Rousseau Vaudran CS  
30187  
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex  
01 64 79 25 25

HORAIRES :  
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30